

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 17 novembre 2021

#Partenariat #AccesAuxDroits #AccesAuxSoins

L'Assurance Maladie et les Restos du cœur s'engagent en Côte-d'Or

L'Assurance Maladie (CPAM de la Côte-d'Or, Carsat Bourgogne Franche-Comté) et les Restos du Cœur de Côte-d'Or ont signé le 15 novembre une convention de partenariat afin d'accompagner les personnes accueillies par l'association dans leur accès aux droits et aux soins.



Cette signature s'est déroulée dans les locaux de la CPAM de Côte-d'Or à Dijon, en présence (de gauche à droite sur la photo) de : Lilian VACHON, directeur de la CPAM de Côte-d'Or, Didier BOUILLON, président des Restos du Cœur de Côte d'Or et Francis LEBELLE, directeur de la Carsat Bourgogne Franche-Comté.

Elle traduit les engagements réciproques de l'Assurance Maladie et des Restos **pour fluidifier le parcours des assurés et les aider dans leurs démarches de santé**, faciliter l'ouverture et la connaissance de leurs droits, leur accès aux soins, et leur proposer un accompagnement attentionné.

Les bénévoles des Restos pourront bénéficier de **formations gratuites** sur les droits, services et offres de prévention de l'Assurance Maladie comme l'examen de prévention en santé, afin de les relayer aux publics accueillis.

Les bénévoles pourront aussi **orienter vers l'Assurance Maladie** les personnes concernées par un problème de carte Vitale ou avec l'aide médicale de l'Etat, ou celles ayant des difficultés pour trouver ou payer une complémentaire santé, ou rechercher un professionnel de santé qui peut les soigner.

Les services de l'Assurance Maladie pourront ensuite **prendre en charge les assurés**. Par exemple, les conseillères accompagnement santé de l'Assurance Maladie pourront les aider dans leurs démarches administratives ou médicales (utiliser son compte ameli, remplir un dossier pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire, réaliser un devis dentaire, prendre un rendez-vous avec un médecin...). Le service social de l'Assurance Maladie pourra proposer un accompagnement psycho-social des personnes en rupture par rapport aux soins et au système de santé, ou un accompagnement des personnes en risque de désinsertion professionnelle pour des raisons de santé.

En Côte-d'Or, les 600 bénévoles des Restos accueillent environ 15 000 personnes chaque année dans 24 centres. Cette convention locale s'inscrit en déclinaison d'une convention cadre signée le 18 février 2020 au niveau national entre l'Assurance Maladie et les Restos du Cœur.

Contacts presse :

Assurance Maladie (CPAM de la Côte-d'Or)

Guillaume JENET, responsable communication externe
(Tél. 03.80.59.37.42 – guillaume.jenet@assurance-maladie.fr)

Restos du Cœur de Côte-d'Or

Didier BOUILLON, président
(Tél. 03 80 78 04 46 - ad21.president@restosducoeur.org)